

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 20 Décembre (20/12/2012)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 14 décembre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,
Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints**,
M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, M. Gérard VALLES, M. André LENFANT, M. Guy ROQUEFORT, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Marie CASTRO (représentée par Mme MARTY-MOTHES), M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par Mme STOCCO), **Adjoints**,
Mme Eliane BENECH (représentée par M. SELAM), M. Didier MOTHES (représenté par M. REDON), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. LENFANT), M. Richard BAPTISTE (représenté par M. GUILLAMAT), Mme Colette ROLLET (représentée par M. ROQUEFORT), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

ETAIENT ABSENTS :

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint**,
M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal**

Mme Christine LASSALLE est nommée secrétaire de séance.

25 – 20 Décembre 2012

SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION DOTATION GLOBALE ALSH 2012

Rapporteur : Madame FANFELLE

Le montant de la dotation globale pour l'année 2012 s'élevait à 13 100,00 €. La consommation réelle de cette dotation est supérieure au montant initial.

C'est pourquoi, suite à notre demande, la C.A.F du Tarn et Garonne a accepté de majorer la dotation de 1 000,00 €.

Pour pouvoir percevoir cette somme, nous devons renvoyer un avenant à la convention dotation globale ALSH 2012 signé par M. Le Maire



Après en avoir donné lecture, Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal l'avenant à la convention dotation globale ALSH 2012.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

ACCEPTE les termes de l'avenant à la convention dotation globale ALSH 2012.

AUTORISE Monsieur le Maire à revêtir de sa signature ledit avenant.

Pour copie conforme

Moissac le 21 décembre 2012

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

Caisse
d'allocations familiales

AVENANT A LA CONVENTION DOTATION GLOBALE ALSH 2012

Entre :

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE TARN ET GARONNE
représentée par son Directeur, Monsieur Yvon ALBERT
d'une part,

Et

L'association ou la collectivité
Commune de Moissac
Adresse : Hôtel de Ville 82 200 MOISSAC
Dont le numéro de référence est 39 177
représentée par Monsieur Jean-Paul NUNZI
d'autre part,

Considérant :

La consommation réelle de la dotation ALSH 2012 fixée initialement et votre demande de dotation complémentaire,

Il est convenu ce qui suit :

La dotation initiale est majorée de 1 000 €.

Cette dotation complémentaire sera versée au fur et à mesure de la production des bordereaux de transmission.

Le présent avenant complète la convention initiale. Votre dotation globale et définitive pour l'année 2012 est donc de 14 100 €.

Fait à Montauban, le 19 Novembre 2012

**Le Directeur
de la Caisse d'allocations familiales
de Tarn et Garonne**

Y. ALBERT

Le prestataire de service

J.-P. NUNZI



37, avenue Gambetta
BP 780
82047 MONTAUBAN
cedex

www.caf.fr

0 810 25 82 10
(prix d'un appel local
depuis un poste fixe)

